



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DOME FOREZ



40^{ème} RALLYE NATIONAL DES MONTS DOME

Coupe de France des Rallyes coefficient 3

23 et 24 Octobre 2009

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

PROGRAMME - HORAIRES

- | | | |
|------------------------------------------|-------------------------------|------------------|
| ♦ <u>Parution du règlement</u> | Lundi 21 Septembre 2009 | |
| ♦ <u>Ouverture des engagements</u> | Mercredi 23 Septembre 2009 | |
| ♦ <u>Clôture des engagements</u> | Lundi 12 Octobre 2009 | à 24H00 |
| ♦ <u>Parution du carnet d'itinéraire</u> | Mercredi 14 Octobre 2009 | |
| ♦ <u>Dates et heures reconnaissances</u> | Les 17, 18 et 23 Octobre 2009 | de 08h00 à 22H00 |

VENDREDI 23 OCTOBRE 2009

- | | | |
|---------------------------------------------|--------------------------|------------------|
| ♦ <u>Vérifications des documents</u> | Salle Polyvalente THIERS | de 18H00 à 21H15 |
| ♦ <u>Vérifications des voitures</u> | Pré de la Foire THIERS | de 18H15 à 21H30 |
| ♦ <u>Heure mise en place du Parc Départ</u> | Pré de la Foire THIERS | à 18H15 |

SAMEDI 24 OCTOBRE 2009

- | | | |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| ♦ <u>Vérifications des documents</u> | Salle Polyvalente THIERS | de 07H00 à 08H00 |
| ♦ <u>Vérifications des voitures</u> | Pré de la Foire THIERS | de 07H15 à 08H15 |
| ♦ <u>1^{ère} réunion Collège des Commissaires Sportifs</u> | Salle Polyvalente THIERS | à 08H15 |
| ♦ <u>Publication des équipages admis au départ</u> | Parc Fermé, Pré de la Foire THIERS | à 08H45 |
| ♦ <u>Départ du Rallye - 1^{ère} voiture</u> | Pré de la Foire THIERS | à 10H00 |
| ♦ <u>Arrivée du Rallye - 1^{ère} voiture</u> | Pré de la Foire à THIERS | à 17H36 |
| ♦ <u>Vérifications finales</u> | Peugeot Thiers Automobiles à THIERS | à 17H40 |
| ♦ <u>Publication des résultats provisoires du Rallye</u> | Parc Fermé, Pré de la Foire à THIERS,
30mn après l'arrivée du dernier concurrent | |
| ♦ <u>Remise des Prix</u> | Salle Espace, Place Saint-Exupéry THIERS | à 21H00 |

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DOME FOREZ organise les 23 et 24 Octobre 2009, avec le concours des Associations Sportives du Comité Régional Automobile d'Auvergne et avec le patronage des Villes de THIERS et de COURPIERE, le

40^{ème} RALLYE NATIONAL DES MONTS DOME

L'A.S.A. DOME FOREZ est l'organisateur administratif et technique de cette épreuve.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 270 en date du 18/09/2009.

Visa du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne n° N12/09/R en date du 07/09/2009.

Comité d'organisation

Président : Jacques COURTADON

Membres : Jean APPARAILLY - François CHASSAGNOL - Didier DAUTHEREAU - Etienne GARDETTE - Robert LAVEST - Catherine PASTOREK - Serge PEGOLOTTI

Secrétariat permanent

A.S.A. DOME-FOREZ 8 bis cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND

Site : www.asadomeforez.com

Tél. 04 73 92 87 19 (HB) - 06 07 85 22 73 - 06 07 60 57 83

Fax 04 73 90 82 09 - E-mail : domeforez@wanadoo.fr

Permanence du Rallye

Salle Polyvalente THIERS

Vendredi 23 octobre de 18H00 à 22H00

Salle Espace à THIERS

Samedi 24 octobre de 07H00 à 21H00

1.1. Officiels

◆ Collège des Commissaires Sportifs	Président	Josette MARTIN.	Lic. 75
	Membres	Jean Paul BEGON	Lic. 17792
		Christian CHALINDAR	Lic. 3594
◆ Directeur de Course		Albert HURARD	Lic. 1057
◆ Directeurs de Course Adjoints		Thierry DUPECHER	Lic. 3564
		Max KUHN	Lic. 11079
◆ Directeurs de Course Délégués aux E.S	ES 1	Marc HABOUZIT	Lic. 7145
	ES 2	Daniel BERTHON	Lic. 1621
◆ Adjoint à la Direction de Course délégué aux VHC		Patrice BESQUEUT	Lic. 2413
◆ Adjoint à la Direction de Course délégué ouverture		Michèle MARTIN	Lic. 1123
◆ Adjoint à la Direction de Course délégué aux parcs		Didier DAUTHEREAU	Lic. 7738
◆ Médecin Chef		Dr Jacques COURTADON	Lic. 16970
◆ Commissaires Techniques	Responsable	Serge PEGOLOTTI	Lic. 6047
	Responsable V.H.	Jean Claude CARRE	Lic. 13049
	Membres	André BOIVIN	Lic. 3572
		Pierre COUDEYRAS	Lic. 53781
		Frédéric GIDAS	Lic. 6026
◆ Chargés des Relations avec les Concurrents		Josyane HURARD	Lic. 1053
		Armand AGOSTINHO	Lic. 12775
◆ Chargé des Relations avec la Presse		Jean Pierre BOILON	Lic. 20381
◆ Responsable des Commissaires		Jean APPARAILLY	Lic. 18967
◆ Contrôle de la mise en place de la sécurité		Jean-Paul TORRENT	Lic. 15144
◆ Vérifications administratives et classements		Catherine PASTOREK	Lic. 15145
◆ Secrétaire du Meeting		Etienne GARDETTE	Lic. 8272
◆ Chronométrage Fédéral	Chronomètres C au départ et à l'arrivée des épreuves spéciales		

1.2. Eligibilité Le 40^{ème} Rallye National des MONTS DOME compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2010 - Coefficient 3
- le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne
- le Challenge de l'A.S.A. Dôme Forez

1.3. Vérifications

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception et les convocations pour les vérifications seront disponibles sur : www.asadomeforez.com. Les vérifications administratives et techniques auront lieu à la salle Polyvalente, Avenue du Progrès à THIERS. A l'issue de chaque vérification technique individuelle, les véhicules de course rentreront immédiatement en Parc Fermé et gardé au Pré de la Foire à THIERS.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Peugeot Thiers Automobiles - 52 avenue Léo Lagrange à THIERS. (Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 45 euros. T.T.C.)

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Demandes d'engagement - Inscriptions

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 40^{ème} Rallye National des Monts Dôme doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 12 Octobre 2009 à 24h00

3.1.10 Le nombre d'engagés est fixé à 120 voitures maximum, Rallye V.H.C. compris.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

- a) avec la publicité facultative des Organiseurs **400 euros**
- b) sans la publicité facultative des Organiseurs **800 euros**

Il sera consenti une remise cumulée de **20 euros** :

- aux équipages 100 % ASA DOME FOREZ
- aux équipages dont le pilote est domicilié hors Allier - Cantal - Loire - Hte-Loire et Puy-de-Dôme

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées

Conforme au règlement standard F.F.S.A. (Voir répartition des Groupes et Classes pages 11 et 12).

Les voitures S2000 seront admises et marqueront des points pour la Coupe de France.

4 2 2 - Pneumatiques Le contrôle des slicks retaillés (voir article 4.2.3.) sera assuré par chaque organisateur. Le pneu équipant la roue de secours est libre mais d'un type autorisé.

A tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera de UN, cette valeur étant à la fois le maximum et le minimum et elle devra être du même type que les roues dont la voiture est équipée. Une dérogation autorisant deux roues de secours sera accordée aux voitures du Groupe F2000 spécial jusqu'au 31/12/09.

4 3 1.1- Assistance : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Dans chaque parc concurrent il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers 4, B et C d'une capacité minimum de 5 kg. ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4 3 2.3- Limitation de changement de pièces Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4 6 - Plaques d'immatriculation Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 5 - PUBLICITE

La publicité collective obligatoire sera « AD COSAC » (panneaux de portières) et « INTERMARCHE » (plaques rallye) et la publicité facultative sera « AVIVA » (bandeau pare-brise).

ARTICLE 6 - SITE ET INFRASTRUCTURE

6.1 - Description

Le 40^{ème} Rallye National des MONTS DOME représente un parcours de 215,000 km. Il est divisé en 3 sections (1 étape). Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 111,300km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 3 et 5	Olmet - Le Trévy	18,300 km	3 fois
ES 2, 4 et 6	Le Trévy - Chossière	18,800 km	3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe ITINERAIRE.

6.2. Reconnaissances Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.6. Les reconnaissances auront lieu exclusivement le week-end des 17 et 18 octobre et le vendredi 23 Octobre de 08H00 à 22H00 ; les passages sont limités à 3 maximum. Des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.2. - Dispositions générales relatives aux contrôles

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Chefs de poste et Commissaires : Chasuble rouge - Relations Concurrents : Blouson blanc

ARTICLE 8 - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10 - PRIX ET COUPES

* **PRIX EN ESPECES** (cumulables)

Classement général

- au premier 550 euros
- au deuxième 400 euros
- au troisième 300 euros
- au quatrième 150 euros soit 1 400 €

Classement par groupes (5 groupes)

- au premier 300 euros si 5 partants ou +
- au deuxième 180 euros si 8 partants ou +
- au troisième 120 euros si 15 partants ou + soit 3 000 €

* **Classement par classes (1) (17 classes)**

	1 partant	de 2 à 4	de 5 à 8	de 9 à 12	13 ou plus	16 ou plus
1 ^{er}	200 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
2 ^{ème}			250 €	250 €	250 €	250 €
3 ^{ème}				150 €	150 €	150 €
4 ^{ème}					100 €	100 €
5 ^{ème}						60 €

soit 16 320 €

(1) Pour les prix uniquement, la classe 5K sera confondue avec la classe 5, la classe 6K sera confondue avec la classe 6, la classe 7K sera confondue avec la classe 7.

Classement Dames : à la première si 3 équipages féminins au départ : 160 euros soit 160 €

TOTAL GENERAL DES PRIX 20.880 euros

* **COUPES** (non cumulables) - Liste non limitative

- aux 4 premiers du classement général - au premier de chaque classe
- à la première dame - à des Commissaires

La remise des prix se déroulera le samedi 24 Octobre 2009 à 21H00 à la Salle ESPACE, Place Saint-Exupéry à THIERS.